**Assemblée générale de l’*Association francophone d’Amitié et de Liaison (AFAL*) du 28 février 2024 : convergence *AFAL-Haut Conseil* des combats associatifs pour le français et la Francophonie. *A.SALON.***

Administrateur de l’*AFAL,* y introduit dans les années 1970 par son fondateur feu Xavier Deniau*,* j’ai participé activement à son CA du 31 janvier et à son AG du 28/2/2024. J’en donne ici un compte rendu – il m’engage seul – aux membres du *Haut Conseil de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF),* dont je suis le cofondateur le 18 juin 2020 et le Secrétaire général élu.

En effet, un rapprochement est en cours des deux groupes d’associations : plus de 50 pour l’*AFAL* dans le monde entier ; et, pour le *Haut Conseil international* : 31 spécialisées en France et 7 dans les 3 grandes communautés de langue **maternelle** française (Belgique, Québec, Suisse), ainsi que, hors de ces associations, 160 personnalités, très majoritairement françaises.

Leurs vocations et champs d’activité sont très différents et complémentaires. Réseau mondial d’amitiés pour l’*AFAL ;* pour le *Haut Conseil* : **action politique** (transpartis !) pour résister aux offensives tous azimuts contre le français en France et la Francophonie mondiale. Offensives menées à la fois par l’empire encore dominant en Europe, et en France par ses puissants soutiens, jusqu’au sommet de l’État ; ainsi que dans les institutions de l’*Union européenne*.

**Le rapprochement progressif,** accéléré depuis la Covid et la création du *Haut Conseil* en 2020*,* se traduit aujourd’hui d’abord par la **double appartenance d’un certain nombre d’associations** ;

L’*AFAL* elle-même est devenue membre du *Haut Conseil*. Et *ALF,* pilier du Haut Conseil, est, depuis sa création en 1992, membre de l’*AFAL*. *DLF, Alliance Champlain, Entente de l’Île de France-Québec, ICEG*... sont membres des deux groupes. Et plusieurs adhérents **non responsables** associatifs ont une appartenance personnelle à l’*AFAL* et à telle des 31 françaises du *Haut Conseil.*

**La convergence** des deux **sur de grands chantiers** estplus récente :

Ainsi en est-il **1)** de l’élaboration d’une **proposition de loi de renforcement de la protection du** français **; 02)** du projet **Villers-Cotterêts ; 3)** du renforcement de leur coopération dans l’**information,** d’abord dans l’urgence **des Jeux Olympiques** de 2024 à Paris :

1. **Loi sur la protection de la Langue française :**

La convergence vient aussi du **fossé croissant,** entre l’État et notre société civile.

En effet, nous ne sommes plus à l’époque du dernier grand redressement français de 1958 à 1974, où l’État, avec ses trois pouvoirs : exécutif, législatif, judiciaire, était en phase, voire osmose, avec notre société civile et ses paladins du français et de la Francophonie, les Philippe Rossillon (créateur des ancêtres de la *DGLFLF* et de l’*OIF*, co-créateur de la loi de 1975 et d’*ALF*), Bernard Dorin, Xavier Deniau (créateur de l’*AFAL*), Michel Guillou (remarquable développeur de l’*AUPELF-UREF*, devenue l’*AUF*), Hubert Joly (*CILF*), Jacques Legendre, Jean Griesmar... Forte politique linguistique et culturelle bien traitée par des media plus libres.

Actuellement, l’âpre combat du *Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie* dérange **l’exécutif**.

Le **pouvoir judiciaire** suit l’exécutif. Avec une saisissante légèreté juridique, les tribunaux, surtout administratifs ont, ces dernières décennies, débouté celles des associations réunies dans le *Haut Conseil* qui firent, sur la base des lois Toubon et Fioraso, de nombreux procès, les importants ayant été presque tous perdus.

Du côté de l’État, nous ne pouvons donc plus espérer d’ouverture **que du législatif**. Le *Haut Conseil* l’a entrepris vigoureusement ces dernières années, sur deux terrains très liés : la constitution dans les deux Chambres d’un **Réseau transpartis de Résistance pour le français et la Francophonie ; et le dépôt d’une proposition de loi de sérieux renforcement du texte Toubon de 1994.**

Nuançons au sujet de l’exécutif : la ***Délégation générale DGLFLF,***sous la tutelle non de Matignon comme à la grande époque, mais de la Culture,est son outil.

Son personnel de bonne qualité fait du bon travail, surtout en terminologie. Mais, contrairement à la situation qui prévalait surtout de 1958 à 1974, elle peut déplorer le manque de haute politique linguistique à mener ou accompagner.

Ainsi, en 2019, elle souhaita nous satisfaire et mettre en chantier une loi de fort renforcement du français, en passant par un **projet de loi** (gouvernemental), et en s’appuyant sur *Avenir de la Langue française* (*ALF*) et ses dossiers.

*ALF* avait en effet, en 1992-93, bâti avec le conseiller d’État Jean-Jacques Méric, l’esquisse dont M. Jacques Toubon fit sa loi du 4 août 1994. Elle avait ensuite, avec l’*AFRAV*, *DLF-Savoie*, et l’appui initial de M. Guy Dalens à la *DGCCRF* (Bercy), intenté de nombreux procès sur la base de cette loi Toubon.

*ALF* put donc, en 2019, fournir tous documents utiles à la *DGLFLF*.

Mais, en 2022, *ALF* et le *Haut Conseil* durent constater la carence – prévue - de l’État et la nécessité pour eux-société civile de préparer une **proposition de loi** (parlementaire), en lien avec la constitution du Réseau transpartis précité. Elle élabora longuement une ébauche de proposition, mise en bonne forme juridique en septembre 2023 par M. Olivier Gohin, professeur de droit constitutionnel à Assas, et la soumit aux parlementaires intéressés par le Réseau.

La *DGLFLF* elle-même, comprenant que son louable désir ne pouvait se réaliser par un projet, et espérant une proposition de loi, se tourna, pour saisir des parlementaires, non pas vers le *Haut Conseil* jugé trop critique à l’égard des gouvernants, mais vers l’*AFAL* qui, à l’aide de nos documents, publia en 2024 un excellent **avis** sur la situation actuelle et des contenus d’une proposition de loi.

Le 28 février 2024, les deux groupes se sont sensiblement rapprochés sur ce terrain de la loi. En AG de l’*AFAL*, composée de représentants aussi du *Haut Conseil* et de ses associations, il a été admis sans contestation que, la société civile concernée, dans son ensemble, disposant désormais de l’ébauche Gohin de proposition de loi, l’important était de se réunir à quelques-uns des deux groupes afin d’y apporter d’ultimes précisions, puis d‘agir en transpartis auprès des parlementaires intéressés, saisis essentiellement par le *Haut Conseil*, afin que, sans tarder, une proposition de loi soit au moins déposée. Car cette année 2024 est fortement marquée par le cinquantenaire de l’*AFAL*, les 30 ans de la loi Toubon, les Jeux olympiques d’été en France, et surtout par la tenue du Sommet de la Francophonie d’octobre 2024 à Villers-Cotterêts et à Paris.

L’ancien ministre et sénateur Jacques Legendre, membre de l’*AFAL*, d’*ALF* et du *Haut Conseil,* a conclu sa forte intervention orale en nous y exhortant et annonçant qu’il allait inviter son amicale d’anciens parlementaires à agir sur les actuels.

1. **La Cité internationale de la Langue française à Villers-Cotterêts :**

Le projet prit, sinon naissance, du moins première forme structurée et réaliste le 9 octobre 20**01** au balcon du « Plaisir » de François 1er à Villers-Cotterêts, à l’initiative d’*ALF* et du *Forum francophone international (FFI-France*), alors présidés respectivement par l’ambassadeur de France Bernard Dorin, et par Albert Salon, avec l’aide du *Carrefour des Acteurs sociaux* dirigé par M. Joël Broquet, Cela devant 250 membres de diverses associations venus de Paris, et en présence, notamment, de l’ancien ministre haïtien Gérard Bissainthe, président du *FFI-Monde,* de l’Académicien Alain Decaux, du député Jacques Myard et du Sénateur de l’Aisne Pelletier, président de notre Comité de soutien.

Nous demandâmes aussitôt à l’*AFAL* de soutenir notre entreprise. En vain. Elle ne pensait pas que nous pussions raisonnablement prier l’État de la lancer et financer.

Seuls certes, mais tenaces, présentant avec constance notre projet écrit à toutes autorités nationales, régionales, locales, nous maintînmes l’idée pendant **16** ans, et une pression à chaque changement de Président et de gouvernement. Nous tentâmes aussi de séduire de grands mécènes, jusqu’à l’Émir du Qatar, qui venait en 2014 d’imposer l’entrée de son pays comme membre associé dans l’*OIF.*

Enfin, ce furent, en 2017, nos démarches auprès tant du candidat puis du Président élu que de son épouse. Elles furent efficacement appuyées par le député de la circonscription, M. Jacques Krabal, maire de Château-Thierry, qui leur fit visiter le « Plaisir », avec leur ami Stéphane Bern informé par nous depuis son *Secrets d‘Histoire* sur la Princesse palatine, qui y régna brillamment au 18ème.siècle.

Le conseiller « discours et mémoire » du Président nous entendit longuement à l’Élysée et, le 20 mars 2018, le Président présenta les têtes de chapitre de notre projet écrit, partie concrète finale de sa déclaration de politique générale du français et de la Francophonie, sous la Coupole de l*’Institut de France.*

Deux des membres actuels du *Haut Conseil : ALF* et le *Carrefour des Acteurs sociaux (*Broquet et Distinguin*)* répondirent ensuite aux appels à projets du *CMN* pour la *Cité* en constructionen lui transmettant les propositions d’une trentaine d’associations françaises qu’ils avaient rassemblées, en 2020, puis en 2022.

Peu de temps après*,* M. Jacques Krabal, ex-Secrétaire parlementaire de l*’Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF),* étantélu vice-président de l*’AFAL,* ce groupe prit à cœur, tout comme le *Haut Conseil* et *ALF* dont c’était un chantier depuis 20**01**, d’exercer un suivivigilant de l’ambitieuse entreprise.

Lors de l’AG de l’*AFAL* du 28 février, le sujet fut longuement traité par MM. Jacques Krabal puis Albert Salon.

Le premier exprima sa vive crainte de voir réduit dans son action et sa portée le projet très ambitieux d’origine, piloté - bizarrement à ses yeux - en fait par le seul *Centre des Monuments nationaux (CMN*), Selon lui, la *Cité* doit aussi être ouverte concrètement à son environnement local et régional.

M. Albert Salon abonda dans le même sens. Il ajouta que le projet associatif initial adopté dès 2017 par l’Élysée avait une dimension d’ouverture totale à la Francophonie mondiale, que son titre de « *Cité internationale de la Langue française* ***et de la Francophonie »,*** bizarrement amputé de ses 4 derniers mots peu avant l’inauguration présidentielle du 30 octobre 2023, devait retrouver au plus tôt non seulement le symbole de ces 4 mots, mais surtout contenir la **stratégie** **et les actions** déterminées qu’ils impliquent. Et que **les associations francophones,** de France et d’ailleurs, totalement occultées dans le discours présidentiel d’inauguration, devaient être appelées à donner une âme ardente à l’entreprise, et à éviter qu’elle ne s’enlise dans une fonction essentiellement muséale, étroitement française, nationale, voire régionale.

 La convergence exprimée et tacite a donc bien eu lieu entre *AFAL* et *Haut Conseil* lors de cette importante AG de l’*AFAL* sur les points évoqués.

1. **Stratégie et moyens d’une politique de l’information par les associations, d’abord dans l’urgence des Jeux Olympiques d’été à Paris :**

L’*AFAL* a fait, des Jeux Olympiques de 2024 à Paris, son principal chantier de l’année pour l’emploi fortement prioritaire du français. Il s’agit d’obtenir ce qui est loin d’être acquis, compte tenu des nouvelles alarmantes à ce sujet qui nous parviennent. Le défi est de taille. En effet, le Président, principal garant du respect de notre langue d’abord par le secteur public, avait déjà été saisi en vain de ce problème lors de l’affichage en 2019 du slogan des Jeux en anglais sur la Tour Eiffel de Mme Hidalgo. Et en 2022, lors de sa présidence semestrielle du *Conseil européen*, le même Président n’a pas remis Mme Ursula von der Leyen à sa place pour avoir en 2020, dans son premier coup d’État, promu - post Brexit ! - l’anglo-américain « **langue commune** » de la Commission, donc unique langue de travail de fait, enfreignant toute la législation de l’Union. Cela alors que le *Haut Conseil*, plusieurs fois intervenu en amont, avait reçu du ministre Clément Beaune, au nom du Président, des promesses écrites d’y mettre bon ordre.

Dans l’urgence, les Jeux se tenant en juillet, de redresser la situation très inquiétante, l’*AFAL* tient à lancer une grande campagne associative auprès des responsables et des media. Elle a donc, le 31 janvier 2024, en CA, demandé une aide appropriée au *Haut Conseil international LFF et* à toutes ses associations.

Je me suis aussitôt engagé à les saisir de manière pressante, en fonction des propositions concrètes que nous ferait l’*AFAL*.

Plus généralement, le *Haut Conseil* s’engageant dans un chantier de modernisation et de renforcement de sa stratégie et ses moyens de communication de ses associations, il serait prêt à y réfléchir et œuvrer avec le groupe *AFAL.*

Séparément l’*AFAL* et le *Haut Conseil* ont demandé à être reçus le plus tôt possible en audience rue de Valois par leur nouvelle ministre Mme Rachida Dati.

Il pourrait être décidé d’un commun accord de lui soumettre aussi les questions évoquées dans la présente note lors des entretiens sollicités, soit séparément, soit ensemble si Mme Dati décidait de recevoir les deux en une même audience.

Cette convergence éventuelle pourrait renforcer l’influence des deux groupes...

Albert Salon, docteur d'Etat ès lettres (Sorbonne 1981, sur « l’Action culturelle de la France dans le monde »), ancien instituteur rural (de classe unique à tous les cours, en 1954/55), conseiller culturel (Allemagne, Australie, Québec) et chef de mission de coopération (Île Maurice), directeur au ministère de la Coopération, puis ambassadeur de la France en Jamaïque ; commandeur du Mérite national, officier du Mérite béninois, chevalier de la Légion d’Honneur, des Palmes académiques, et des Arts et Lettres, ainsi que du Mérite allemand (Bundesverdienstkreuz am Band) et de l’Ordre international de la Pléïade ; président d’honneur d'*Avenir de la langue française (ALF*), président du *Forum francophone international (FFI-France*, qui a lancé en octobre 2001 le projet Villers-Cotterêts adopté en 2017 par l’Élysée), **cofondateur en 2020 et Secrétaire général du *Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie****,* médaille Senghor de la Francophonie reçue en 2014 de M. Abdou Diouf, au siège de l*'Organisation internationale de la Francophonie (OIF*), médaille d’or 2016 de la *Société d’Encouragement au Progrès (SEP*), reçue à l’École militaire. Directeur d’une émission régulière « le français en partage » dans une radio patriote indépendante ». Ouvrages : « Colas colo, Colas colère », éd. l’Harmattan, 2008 ; « Une volonté française », préface de Claude Hagège, éd. Glyphe, 2012), *et alii.*